

A l'heure des législatives indiennes, l'affaire des Rafale relancée

13 AVRIL 2019 PAR **KARL LASKE** ET **ANTTON ROUGET**

Mercredi, la Cour suprême indienne a annoncé qu'elle examinait la demande d'ouverture d'enquête sur le contrat Rafale conclu entre le gouvernement et Dassault Aviation. À Paris, l'ONG Sherpa a récemment transmis une note au Parquet national financier pour recenser les possibles « irrégularités » qui ont émaillé la signature de ce contrat. Au moment même où la France a effacé plus de 140 millions d'euros de dette fiscale de l'industriel indien Anil Ambani, partenaire de Dassault sur le contrat Rafale.

À l'heure des législatives, la Cour suprême indienne a jeté un pavé dans la mare, mercredi, en ouvrant la porte à l'examen par la justice de l'affaire de la vente des Rafale. Signé en 2016, le contrat de vente de 36 avions de chasse Rafale par Dassault Aviation pour 7,7 milliards d'euros a fait l'objet, depuis six mois, de nombreuses mises en cause publiques, et de plusieurs plaintes. Samedi, le quotidien *Le Monde* a révélé que le partenaire indien de Dassault, l'homme d'affaires Anil Ambani, avait bénéficié, en pleines négociations sur ce contrat, d'un effacement de plus de 140 millions d'euros de dette fiscale pour l'une de ses sociétés en France.

Alors qu'en décembre, un arrêt de la Cour suprême avait rejeté l'ouverture des investigations, les hauts magistrats ont annoncé mercredi l'examen de la demande d'ouverture d'une enquête. Le *chief justice* Ranjan Gogoi, qui doit fixer ultérieurement le calendrier des audiences, a invoqué de nouveaux éléments publiés dans la presse pour justifier le revirement de la Cour.

Le premier ministre sortant Narendra Modi avait demandé à la Cour suprême de rejeter cette demande d'enquête. Les conditions de la signature de ce marché, moyennant l'annulation d'un précédent appel d'offres, et l'apparition d'un nouveau partenaire indien, le groupe Reliance de l'homme d'affaires Anil Ambani, un proche du premier ministre, ont été critiquées.

« La tentative du gouvernement Modi de faire obstacle à l'enquête pour fraude autour du Rafale a été mise en échec par la Cour suprême », a commenté un porte-parole du parti du Congrès, principale formation de l'opposition.

En octobre, une plainte avait été déposée auprès du Bureau central d'investigations de New Delhi contre le premier ministre indien Narendra Modi, pour « abus de pouvoir » et « octroi d'avantages indus ». À Paris, en novembre, l'ONG Sherpa a elle aussi visé de « potentiels actes de corruption, octroi d'avantages indus, trafic d'influence, complicité de ces infractions et blanchiment d'argent » dans une plainte déposée auprès du Parquet national financier.

Au-delà des soupçons de collusion entre Dassault et son partenaire, proche du premier ministre, l'enquête française, qui reste encore soumise au feu vert de la procureure Éliane Houlette, cheffe du PNF, pourrait se pencher sur le financement par le groupe Reliance d'un film coproduit par Julie Gayet, compagne de l'ancien président François Hollande, au moment même de la finalisation du contrat Rafale.

Questionné par Mediapart en septembre, François Hollande avait certifié qu'il n'était « *pas du tout informé* » du financement parvenu à sa compagne. L'ancien président avait indiqué à cette occasion que le groupe Reliance avait été imposé à Dassault et au gouvernement français par les autorités indiennes. Une déclaration qui avait mis le feu aux poudres, obligeant le secrétaire d'État français aux affaires étrangères Jean-Baptiste Lemoine à tenter d'éteindre l'incendie. « *Je trouve que cette petite phrase [...] ne rend service à personne et ne rend surtout pas service à la France* », avait-il réagi dans la foulée.

Dans une note récemment transmise au parquet et consultée par Mediapart, Sherpa recense les possibles « *irrégularités* » qui ont émaillé la signature du contrat par Dassault en 2016. Ce contrat de vente de 36 avions de chasse français ayant été substitué à un précédent contrat initié en 2012 par Dassault, en partenariat avec l'Hindustan Aeronautics Ltd, portant sur 126 appareils.

« *Il y a lieu de s'interroger sur la logique économique et politique qui a gouverné le changement des besoins et des critères de l'Inde initialement prévus dans l'appel d'offres, souligne Sherpa, ainsi que le remplacement du constructeur indien historique par un nouvel opérateur sulfureux et sans aucune expérience dans le domaine de l'aéronautique militaire. Ces procédés ayant été rendus possibles par un manque total de transparence concernant la conclusion du nouveau contrat.* »

Le premier appel d'offres, émis en 2007 et remporté en 2012 par Dassault, prévoyait l'achat de 18 avions dans les conditions « *fly away* » (« prêts à voler »), les 108 restants faisant l'objet d'un transfert de technologie, moyennant une fabrication en Inde et la création sur place de 20 000 postes de haute qualification.

En 2015, il « *était de notoriété publique que les négociations entre Dassault et HAL étaient arrivées à un stade très avancé* », expose Sherpa. Un communiqué de Dassault annonçait même que le contrat était « *conclu à 95 %* ». « *Or dans un laps de temps étonnamment court et alors que les négociations entre HAL et Dassault avançaient depuis près de huit ans, l'accord a été complètement modifié*, relève l'ONG. *En effet, le 10 avril 2015, le premier ministre indien a annoncé que l'armée indienne n'acquerrait désormais plus que 36 appareils du constructeur Dassault dans les conditions prêts à voler.* »

Un partenaire indien inexpérimenté qui finance un film français

Le transfert de technologie en Inde a disparu du nouvel accord, mais surtout « *aucun appel d'offres n'a précédé ce nouvel arrangement* », note Sherpa. Les conditions du contrat portant renouvellement de la flotte aéronautique paraissent « *avoir été purement et simplement substituées* », et l'accord de « *l'autorité de rétractation* » n'a pas été sollicité. « *Le retrait susmentionné était irrégulier eu égard à la réglementation indienne concernant les marchés publics.* » La procédure légale de retrait a été modifiée *a posteriori*. L'acquisition des 36 Rafale a été signifiée par une déclaration conjointe des gouvernements français et indiens du 10 avril 2015, sans que l'Indian Air Force n'ait formulé ses recommandations.

En février, un rapport du Comptroller and Auditor General of India (CAG), la Cour des comptes indienne, a établi que l'accord d'achat des avions de combat français et le passage de 128 à 36 appareils s'étaient conclus de manière hâtive et dérogoire.

La substitution à l'opérateur indien HAL d'un nouveau partenaire, inconnu dans la sphère de l'armement, est le second sujet sensible. « *Il est surprenant de constater qu'à quelques jours du changement d'opérateur en Inde et du contenu du contrat, deux nouvelles sociétés sont constituées en Inde, sociétés qui remplaceront l'opérateur HAL comme co-contractant de Dassault* », souligne Sherpa.

Ces nouvelles sociétés – Adani Defence Systems and Technology et Reliance Defence System Limited – sont créées par le futur partenaire de Dassault, Anil Ambani, qui a fait simultanément son entrée dans le secteur de la défense en prenant le contrôle de la société Pipavav Defence & Engineering. « *Le choix de Reliance, société constituée depuis tout juste un an à la date de la signature, et dont il ressort du bilan financier pour l'année 2016 qu'elle était débitrice de créances de 800 millions de roupies [autour de 10 millions d'euros au taux de change actuel – ndlr] et d'un déficit de 1 300 millions de roupies [16 millions d'euros – ndlr] pose dès lors question, relève Sherpa. De nombreux documents présentent le mauvais état financier de la société Reliance, alors que la société HAL semblait parfaitement à même de remplir ses obligations.* »

Pour sa défense, Dassault a toujours indiqué avoir « *décidé de conclure un partenariat avec le groupe indien Reliance* » dans le cadre de la politique du « *Make in India* » prônée par M. Modi.

Depuis quand et dans quelles conditions l'entreprise française s'est-elle rapprochée de l'entreprise d'Anil Ambani, dont les liens avec le chef du gouvernement indien sont notoires ? La question est cruciale. L'ONG Sherpa avance l'hypothèse « *d'une possible collusion de Dassault dans l'évincement de HAL au profit de Reliance* ». « *Il y a lieu de penser, eu égard aux nombreuses déclarations dans la presse indienne et internationale, que c'est uniquement dans le but de procurer un avantage indu à M. Ambani, que le fonctionnaire M. Modi aurait usé de pression et abusé de sa fonction pour mettre fin au contrat initial.* »

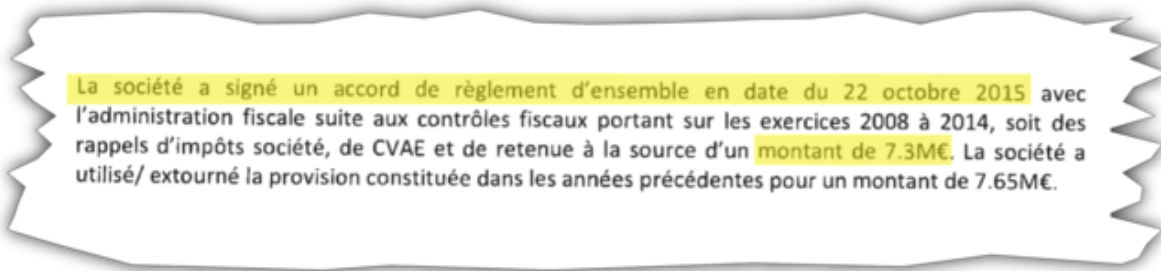
Selon Sherpa, Dassault aurait dû refuser le partenaire avancé par le gouvernement indien, au risque de devoir répondre de « *recel et complicité de trafic d'influence et favoritisme ou de complicité de violation de la législation indienne relative aux marchés publics* ».

De nouvelles informations, publiées ce samedi 13 avril, viennent conforter les doutes sur les conditions de sélection de cet étrange partenaire indien, qui connaît bien par ailleurs le banquier d'affaires de Lazard, Mathieu Pigasse. En pleines négociations sur le contrat Rafale, Anil Ambani a bénéficié, en octobre, d'un effacement de plus de 140 millions d'euros de dette fiscale pour l'une de ses sociétés en France, a révélé *Le Monde*.

Cette dette fiscale de l'entreprise Reliance Flag Atlantic France était la conséquence de deux redressements fiscaux opérés sur les périodes d'avril 2007 à mars 2010 (60 millions d'euros, intérêts et majorations compris) et d'avril 2010 à mars 2012 (91 millions d'euros).

L'entreprise, soupçonnée de minimiser ses profits en France au profit de sa holding Bermudes, afin de réduire sa facture fiscale, propose en 2013 de régler 7,6 millions d'euros à l'administration fiscale pour solder le contentieux sur le premier redressement de 60 millions. « *C'est un refus net de l'administration fiscale* », souligne Le Monde.

Mais, comme a pu le vérifier Mediapart (document ci-dessous), Reliance Flag Atlantic France parvient finalement à s'en sortir en signant avec l'administration fiscale un accord de règlement de 7,3 millions d'euros seulement, pour la totalité des 151 millions de dette fiscale, le 22 octobre 2015. Dans quelles conditions Reliance a-t-il bénéficié de cet énorme cadeau fiscal de plus de 140 millions d'euros ? Sollicité par Mediapart, Christian Eckert, alors ministre du budget, qui aurait pu superviser ce dossier fiscal, assure n'en avoir «*aucun souvenir*». De son côté, Michel Sapin, alors ministre des finances, nous assure : «*Ce dossier n'a pas été évoqué devant moi. Il n'avait pas à l'être*». A ce stade, la chaîne de décision pour exonérer Reliance reste inconnue.



La société a signé un accord de règlement d'ensemble en date du 22 octobre 2015 avec l'administration fiscale suite aux contrôles fiscaux portant sur les exercices 2008 à 2014, soit des rappels d'impôts société, de CVAE et de retenue à la source d'un montant de 7.3M€. La société a utilisé/ extourné la provision constituée dans les années précédentes pour un montant de 7.65M€.

Reliance Flag Atlantic France signe en octobre 2015 un accord avec l'administration fiscale. © Document Mediapart

Une dernière zone d'ombre entoure ce dossier : le financement du film de Julie Gayet *Tout là-haut* par le groupe Reliance (*relire notre enquête [ici](#)*) a-t-il été une manœuvre du partenaire de Dassault ? La productrice et actrice française a toujours soutenu que les deux opérations n'avaient rien à voir. Mais la date du versement des fonds – 3 millions d'euros, somme finalement réduite à 1,6 million –, en pleines discussions sur le Rafale, interroge.

Pour l'ONG, « *il semble difficile de croire que M^{me} Gayet, en tant que coproductrice du film, ait pu être dans l'ignorance d'un investissement capital qui conditionnera l'existence même du film ainsi que de la provenance des fonds* ». Il paraît aussi « *difficile* » de « *ne pas faire le lien entre la société Reliance Entertainment* », financeur du film, et « *le partenaire compensateur du contrat portant sur les Rafale* », puisque « *les deux sociétés portent le même nom et sont dirigées par le même homme : M. Ambani* ».

L'annonce du financement du film dont Julie Gayet, compagne de François Hollande, est coproductrice, est intervenue au moment même où le président de la République se trouvait en visite diplomatique en Inde pour trois jours, visite qui avait notamment pour objet l'accord portant sur l'acquisition des 36 avions Rafale. Difficile dès lors de ne voir aucun lien dans la « *concomitance parfaite des deux événements* », juge l'ONG.